

Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-103

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 18h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 30 mai 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** Stéphane SAUVEBOIS, Maire,  
Xavier SILLON, Eric HAZAK, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjointes,  
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,  
Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,  
Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER  
LELONG, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER,  
Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

**Absent :** Jean-Noël CHALVIN

**Pouvoirs :** Stéphanie DEBOUT donne son pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS  
Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX  
Estelle FAURE donne pouvoir à Etienne DRUMAIN  
Mélanie FIAT donne pouvoir à Michel MARTIN

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil :** Mme Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires**

**OBJET : Budget annexe Eau – Vote du budget supplémentaire 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

**Vu** le Budget Primitif 2024 ;

**Vu** l'affectation du résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation ;

**Vu** le projet de Budget supplémentaire 2024 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget supplémentaire a pour fonction :

- de constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats ;
- de constater le report en dépenses et en recettes d'inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent (RAR) et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte financier unique 2023 ;
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif ;
- d'inscrire enfin de nouvelles opérations ;

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Il est rappelé que le budget principal est voté au niveau des chapitres budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, avec en investissement des votes par "opérations d'équipement" assimilables à des votes par chapitres.

Monsieur le Maire précise que le Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2024 s'équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Ajustements budgétaires dans le cadre du budget supplémentaire 2024	Budget primitif	Décisions modificatives	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget total au 04/06/2024
<b>Dépenses d'exploitation</b>					
011 - Charges à caractère général	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	76 000,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>87 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 000,00</b>
66 - Charges financières	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
<b>Total des dépenses financières d'exploitation</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	297 000,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
<b>Total des opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>297 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>407 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 000,00</b>

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif	Décisions modificatives	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget total au 04/06/2024
<b>Recettes d'exploitation</b>					
74 - Subventions d'exploitation	108 000,00	0,00	0,00	-10 769,82	97 230,18
75 - Autres produits de gestion courante	280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>388 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>377 230,18</b>
76 - Produits financiers	13 300,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00
<b>Total des recettes financières d'exploitation</b>	<b>13 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 300,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
<b>Total des opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 700,00</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	10 769,82	10 769,82
<b>Total des excédents d'exploitation reportés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 769,82</b>	<b>10 769,82</b>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>407 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 000,00</b>

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif	Décisions modificatives	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget total au 04/06/2024
<b>Dépenses d'investissement</b>					
23 - Immobilisations en cours	2 250 000,00	0,00	172 738,96	138 000,00	2 560 738,96
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 738,96</b>	<b>138 000,00</b>	<b>2 560 738,96</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
<b>Total des dépenses financières d'investissement</b>	<b>2 885 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
<b>Total des opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 700,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 410 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 738,96</b>	<b>138 000,00</b>	<b>2 721 438,96</b>

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif	Décisions modificatives	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget total au 04/06/2024
<b>Recettes d'investissement</b>					
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 738 700,00	0,00	0,00	1 300,00	1 740 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 738 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300,00</b>	<b>1 740 000,00</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	240 000,00	0,00	0,00	-139 273,65	100 726,35
27 - Autres immobilisations financières	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
<b>Total des recettes financières d'investissement</b>	<b>275 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-139 273,65</b>	<b>135 726,35</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	297 000,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
<b>Total des opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>297 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297 000,00</b>
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	448 712,61	448 712,61
<b>Total des excédents d'investissement reportés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>448 712,61</b>	<b>448 712,61</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 410 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 738,96</b>	<b>2 721 438,96</b>

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** les ajustements du budget supplémentaire 2024 du Budget annexe de l'Eau tels que présentés ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,  
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS